

Nations Unies

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE
TRENTE-HUITIÈME SESSION

Documents officiels*



CINQUIÈME COMMISSION
40ème séance
tenue le
jeudi 17 novembre 1983
à 10 h 30
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 40ème SEANCE

Président : M. KUYAMA (Japon)

Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires : M. MSELLE

SOMMAIRE

POINTS 109 ET 110 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1984-1985 ET PLANIFICATION DES PROGRAMMES (suite)

Première lecture (suite)

Chapitre 15. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (suite)

Chapitre 6. Département des affaires économiques et sociales internationales

UN DOCUMENT

JAN 5 1984

UN/SA COLLECTION

*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.5/38/SR.40
22 décembre 1983
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 10 h 50.

POINTS 109 ET 110 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNIAL 1984-1985 ET PLANIFICATION DES PROGRAMMES (suite) (A/38/3 (Partie II) et Corr.1, A/38/6, A/38/7, A/38/38)

Première lecture (suite)

1. M. FORAN (Contrôleur), répondant aux questions sur le projet de budget qui ont été posées à des séances précédentes par les représentants de la Suède, des Etats-Unis et du Royaume-Uni, indique qu'une étude d'évaluation sur le contrôle international des drogues sera élaborée en temps opportun aux fins d'examen par le CPC à sa vingt-cinquième session, en 1985. Les travaux préparatoires ont déjà commencé et l'étude proprement dite devrait démarrer au début de 1984. Des crédits ont été prévus dans le projet de budget-programme pour appliquer certaines des recommandations découlant de l'examen des trois unités administratives s'occupant de la lutte contre les stupéfiants auquel le Service de gestion administrative a procédé en 1981. D'autres changements préconisés dans les recommandations ont déjà été effectués par la Division des stupéfiants et les secrétariats de l'Organe international de contrôle des stupéfiants et du Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues. Depuis le milieu de 1983, le secrétariat du Fonds a été regroupé à Vienne, comme l'avait recommandé le Service de gestion administrative, et les trois secrétariats semblent avoir désormais surmonté les difficultés entraînées par leur transfert en 1979. Les autres recommandations résultant de l'examen effectué par le Service de gestion administrative seront évaluées par le Groupe consultatif de haut niveau sur la réforme administrative mis en place par le Secrétaire général.

2. La Division des stupéfiants a pour fonction essentielle d'appliquer les politiques de l'Organisation des Nations Unies en matière de contrôle des drogues mais c'est au Fonds qu'il appartient de prendre les décisions sur les questions opérationnelles. Le Directeur de la Division remplit le rôle de conseiller auprès du Directeur exécutif du Fonds. Les rapports entre la Division et le secrétariat de l'Organe international de contrôle des stupéfiants sont satisfaisants mais quelque peu distants : les deux unités administratives ont été créées à des époques différentes pour traiter de problèmes différents, quoique connexes. À sa quarante-deuxième session, le Conseil économique et social a décidé que l'Organe international de contrôle des stupéfiants devrait avoir un secrétariat distinct de celui de la Division et que des mesures administratives devraient être prises pour préserver le caractère confidentiel de la correspondance et des autres documents de l'Organe. L'arrangement prévoyant des secrétariats distincts a été prolongé en vertu de résolutions adoptées par le Conseil économique et social à ses cinquante-quatrième et soixante et unième sessions. En résumé, la Division fait partie des effectifs du Secrétariat inscrits au budget ordinaire de l'Organisation, le Fonds est financé par des ressources extra-budgétaires et l'Organe international de contrôle des stupéfiants, créé en vertu d'un instrument international, dispose de son propre secrétariat, comme l'a stipulé le Conseil économique et social. En dépit de la complexité apparente de ces arrangements, la coordination pose moins de

/...

(M. Foran)

problèmes qu'on ne pourrait le croire. Aucun effort n'est épargné pour veiller à ce que le meilleur parti soit tiré des ressources affectées au programme de contrôle des droques.

3. Le représentant des Etats-Unis a demandé des précisions au sujet des recettes prévues au titre des services de télévision et autres services analogues au chapitre 2 des recettes. Ces recettes sont entièrement fonction de la demande provenant des organes d'information, des correspondants et des délégations, demande qui dépend elle-même en grande partie de ce que les moyens d'information considèrent comme des nouvelles intéressantes. Les prévisions pour 1984-1985 sont fondées sur les recettes annuelles moyennes perçues de 1980 à 1982, soit environ 750 000 dollars. Si certains événements spéciaux n'avaient pas eu lieu au cours du présent exercice, tels que la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, les recettes provenant des services de télévision et des services analogues seraient restées en deçà des prévisions. Les tarifs appliqués pour les services de télévision et les services analogues sont périodiquement revus par un groupe de travail interdépartemental sur les prix, qui comprend des représentants du Service de gestion administrative, du Bureau des services financiers, du Bureau des services généraux et du Département de l'information. La dernière révision des tarifs date de 1982.

4. La rubrique "Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs" figurant au chapitre 2 des recettes correspond à des remboursements de dépenses de l'Organisation reçus après la clôture des comptes pour l'exercice considéré. (Lorsque les remboursements sont effectués à temps, les ajustements nécessaires sont apportés aux états de dépense pour l'exercice en question.) Les remboursements inscrits à cette rubrique correspondent à des titres de transport non utilisés, à des marchandises non livrées et à des taxes diverses (sur le téléphone, les télex, l'électricité, l'essence, etc.), versées dans certains lieux d'affectation. Ces remboursements sont comptabilisés au chapitre 2 des recettes conformément à la règle de gestion financière 102.7.

Chapitre 15. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (suite) (A/38/7/Add.2; A/C.5/38/4 et Corr.1 et 2, A/C.5/38/12, A/C.5/38/20, A/C.5/38/CRP.3)

5. M. SARRIS (Grèce), parlant au nom de la Communauté européenne, rappelle aux membres de la Commission le rôle actif qu'a joué la Communauté à la sixième session de la CNUCED et l'importance qu'elle attache à l'application des résolutions de la Conférence.

6. Les crédits demandés au chapitre 15 pour le prochain exercice biennal reflètent une croissance réelle de 0,7 p. 100. La Communauté juge cette évolution positive, car on peut y voir le signe d'une meilleure coordination entre les différents services du secrétariat de la CNUCED, comme suite à l'élargissement de son mandat. Toutefois, il serait encore possible de redéployer les ressources demandées, ainsi qu'il est dit dans les conclusions concertées du Groupe de travail du Conseil du commerce et du développement chargé d'examiner le plan à moyen terme

/...

(M. Sarris, Grèce)

et le budget-programme. Le recrutement de consultants pour des tâches qui pourraient être accomplies par des fonctionnaires du Secrétariat constitue l'un des secteurs où un tel redéploiement paraîtrait souhaitable. Il est par ailleurs indispensable que la CNUCED évite tout double emploi avec les travaux d'autres organes du système des Nations Unies. Il faudrait également renoncer à la pratique consistant à prévoir des semaines supplémentaires de réunions sans que tous les jours alloués soient utilisés. En outre, un certain nombre de programmes auraient gagné à être examinés de plus près. Comme l'a indiqué le Groupe de travail, le budget de la CNUCED devrait tenir compte de toutes les résolutions et décisions pertinentes prises par les organes intergouvernementaux et les conférences de la CNUCED. Par exemple, étant donné que le Conseil du commerce et du développement n'a pas encore arrêté le programme de travail concernant le protectionnisme et les aménagements de structure, le Secrétariat ne devrait pas préjuger la question. De sérieux problèmes se posent encore à propos de l'établissement d'un Système global de préférences commerciales entre pays en développement, dans le cadre du programme de la CNUCED intitulé "Coopération économique entre pays en développement", notamment en ce qui concerne le calendrier des réunions. Lors des réunions du Groupe de travail, les 10 Etats membres de la CEE ont formulé différentes observations et critiques portant sur les éléments 1.1, 1.2, 1.4 et 1.5 de ce programme.

7. Il est regrettable que le secrétariat de la CNUCED n'ait pas été en mesure de proposer des priorités dans son budget. Dans ces conditions, il serait particulièrement utile qu'il indique les secteurs auxquels les organes intergouvernementaux devraient accorder la priorité. Les 10 Etats membres de la CEE tiennent à souligner que, de l'avis du Groupe de travail, il faudrait que les sous-programmes et les éléments de programme soient présentés de manière plus claire et plus détaillée lors de l'élaboration du projet de budget-programme de la CNUCED pour l'exercice biennal 1986-1987.

8. M. GARRIDO (Philippines) approuve les montants estimatifs révisés proposés par le Secrétaire général au chapitre 15 et se félicite de l'impulsion qu'a donnée la sixième session de la CNUCED à l'Accord portant création du Fonds commun pour les produits de base. Il espère que cet élan sera maintenu et qu'on obtiendra rapidement le nombre de ratifications requis. La délégation philippine a noté les conclusions concertées du Groupe de travail et espère que les remarques positives qu'elles contiennent, en particulier au paragraphe 5, inciteront le secrétariat de la CNUCED à se conformer aux procédures budgétaires établies.

9. M. MURRAY (Royaume-Uni) dit que sa délégation accueille avec satisfaction les vues du Groupe de travail qui constituent un apport précieux aux débats de la Cinquième Commission sur les montants estimatifs révisés demandés pour la CNUCED. Le fait que la CNUCED ait son siège à Genève alors que son budget est examiné et approuvé à New York complique parfois la tâche de la Commission. Les recommandations du Groupe de travail aideront à unifier les perspectives entre Genève et New York. En fait, la délégation britannique aurait préféré que la Cinquième Commission attende de disposer du rapport complet du Groupe de travail pour aborder cette question.

(M. Murray, Royaume-Uni)

10. Il est regrettable que, vu les circonstances, le Comité du programme et de la coordination n'ai pu examiner que superficiellement les crédits demandés au chapitre 15. La délégation britannique espère que le calendrier des réunions futures laissera tout le temps voulu pour que les propositions budgétaires puissent être examinées de la façon prescrite par l'Assemblée générale.

11. Le représentant de la Grèce, parlant au nom de la Communauté européenne, a soulevé un certain nombre de points que le Comité du programme et de la coordination aurait lui-même abordés si l'on avait suivi les procédures normales. On a indiqué aux membres de la Cinquième Commission que le taux de croissance réelle prévu pour le chapitre 15 est de 0,7 p. 100, mais, dans son rapport connexe (A/38/7/Add. 2), le Comité consultatif semble donner à entendre que de nouvelles propositions pourraient être soumises une fois que le Secrétariat aura eu le temps d'assimiler les décisions adoptées à la sixième session de la CNUCED. Cette éventualité inquiète la délégation britannique : elle a déjà des doutes concernant l'augmentation des crédits demandés pour les consultants et pour les frais de voyage du personnel, l'élargissement du programme "Direction exécutive et administration" de la CNUCED, et le projet de mise en place d'un important système de traitement de textes avant que soit terminé l'examen d'ensemble des besoins en matière de documentation. Chacun des paragraphes du projet de conclusions du Groupe de travail (A/C.5/38/CRP.3, annexe) traduit les inquiétudes des Etats Membres : on y mentionne le fait que les propositions budgétaires ne tiennent pas suffisamment compte des décisions et des mandats des organes intergouvernementaux, la nécessité de redéployer les ressources pour mener à bien le programme de travail, le manque de clarté et d'explications concernant les procédures budgétaires suivies, et la nécessité de faire des économies.

12. Les conclusions du Groupe de travail devraient être dûment examinées car elles reflètent les vues mûrement réfléchies des représentants de toutes les régions. La délégation britannique attend avec intérêt la réponse du Secrétariat à ces conclusions. Elle regrette seulement que le Groupe de travail n'ait pas, dans la logique de ses recommandations, précisé au paragraphe 4 de son projet de conclusions (A/C.5/38/CRP.3, annexe) quelles économies il faudrait s'efforcer de réaliser. Il devrait toutefois être possible de trouver sur ce point un terrain d'entente : le représentant de la Grèce a déjà fait allusion aux sommes importantes demandées pour les consultants et pour les frais de voyage du personnel. M. Murray tient quant à lui à relever que le Groupe de la coordination des politiques économiques, pour lequel on demande un crédit de plus d'un million de dollars, n'a pas de produit particulier, et que le poste D-2 prévu pour le directeur de ce groupe est vacant depuis près de deux ans.

13. On a du mal à croire que le Secrétariat a fait preuve de la plus grande modération pour élaborer le projet de budget concernant le chapitre 15. La délégation britannique pense pour sa part qu'une croissance réelle zéro devrait être l'objectif budgétaire de l'Organisation des Nations Unies. L'analyse des crédits demandés pour la CNUCED indique qu'une croissance réelle zéro est tout à fait compatible avec l'impératif d'efficacité dans l'exécution des programmes.

/...

14. M. OKEYO (Kenya) souligne l'importance que sa délégation attache aux programmes de la CNUCED et aux crédits demandés à ce titre. La délégation kényenne appuie résolument les propositions du Secrétaire général et est prête à discuter d'un compromis raisonnable sur les recommandations du Groupe de travail, sans pour autant souscrire pleinement à certaines de ses vues. Elle appuiera les recommandations du Comité consultatif sous réserve que les crédits nécessaires à l'exécution des programmes approuvés à la sixième session de la CNUCED soient prévus dans le budget.

15. M. EMENYI (Nigéria) dit que sa délégation, tout en approuvant les recommandations du Comité consultatif, estime que le moment est venu pour toutes les institutions des Nations Unies de se préoccuper plus directement de la lutte menée par les pays en développement, en particulier les pays africains, pour améliorer le sort de leurs populations. Dans les crédits demandés au chapitre 15, environ 8,6 millions de dollars sont alloués au programme "Questions monétaires, questions financières et développement". Aux termes du Plan d'action de Lagos de 1980, les pays d'Afrique se sont engagés à mettre en commun leurs ressources pour le développement. M. Emenyi voudrait savoir précisément comment les crédits inscrits au budget de la CNUCED contribueront à la réalisation de cet objectif. Environ 3,7 millions de dollars sont affectés au transfert de technologie; les taux de croissance des pays africains en développement sont parmi les plus bas dans le monde et les transferts de technologie à leur intention accéléreraient considérablement leur rythme de développement, en particulier dans le domaine agricole. M. Emenyi demande donc des informations précises sur les programmes que la CNUCED compte entreprendre pour favoriser cet aspect important du développement africain. Un obstacle majeur au développement du commerce dans les pays en développement tient au manque de moyens et installations de transport, notamment maritimes. Dans les propositions budgétaires relatives à la CNUCED, quelque 3,8 millions de dollars sont prévus pour le programme "Transports maritimes, ports et transport multimodal". M. Emenyi voudrait savoir comment ce montant se répartit par postes de dépenses et comment les sommes ainsi dépensées contribueront à améliorer les installations des pays en développement, en particulier des pays africains. Un autre montant de 4,8 millions de dollars est destiné au programme "Articles manufacturés et semi-finis". M. Emenyi voudrait savoir quels sont éventuellement les programmes prévus pour appuyer les efforts que font les pays africains pour participer au commerce mondial des articles manufacturés et semi-finis. Enfin, soulignant que le renchérissement des importations et la baisse des prix des produits de base ont des effets catastrophiques sur l'économie de la plupart des pays africains, il demande quelle incidence le crédit de 8 millions de dollars demandé pour le programme "Produits de base" aura sur l'économie des Etats africains, qui est largement tributaire des exportations de matières premières.

16. M. ELIASHIV (Israël) dit que son pays attache une grande importance aux diverses activités de la CNUCED et que son appui à la coopération économique entre pays en développement est bien connu, comme en témoigne sa vaste coopération économique et technique avec d'autres pays en développement. Le Gouvernement

(M. Eliashiv, Israël)

israélien estime toutefois que tous les pays en développement intéressés devraient pouvoir participer aux activités et aux programmes de coopération économique entre pays en développement, sur la base des principes de l'égalité entre Etats souverains et de l'universalité, et il a de sérieuses réserves quant aux activités qui ne respectent pas ces principes.

17. La création d'un groupe économique spécial pour l'assistance au peuple palestinien, mentionnée aux paragraphes 5 et 8 c) des montants estimatifs révisés (A/C.5/38/4), s'ajoutant à tous les groupes qui remplissent déjà des fonctions analogues, crée un précédent scandaleux et donne une nouvelle ampleur à la campagne anti-israélienne haineuse menée dans divers secteurs de l'Organisation des Nations Unies avec les ressources fournies par les Etats Membres. La délégation israélienne s'opposera donc à l'inclusion de ce poste de dépenses dans le budget.

18. M. ORTEGA (Mexique) dit que les programmes et activités de la CNUCED revêtent une importance fondamentale pour sa délégation. La CNUCED est l'instance suprême de négociation pour résoudre les problèmes économiques avec lesquels tous les pays sont aux prises. Les crédits approuvés au chapitre 15 doivent donc inclure les montants nécessaires pour appliquer les décisions prises par la CNUCED à sa sixième session. La Cinquième Commission devrait, comme le Comité consultatif le recommande, approuver les montants estimatifs révisés présentés par le Secrétaire général.

19. M. PIRSON (Belgique) demande s'il a raison de comprendre que, une fois calculés les montants estimatifs révisés pour le chapitre 15, la décision a été prise à Genève de prévoir quatre semaines de réunions sur la coopération économique entre pays en développement. S'il en est ainsi, il voudrait savoir où le Secrétariat se propose de trouver les fonds nécessaires à la tenue de ces réunions : seront-ils obtenus par réduction des autres engagements de dépenses prévus au chapitre 15 ou bien proviendront-ils d'une toute autre source?

20. M. FORAN (Contrôleur) répond que les quatre semaines de réunions consacrées à la coopération économique entre pays en développement seront financées au moyen des crédits prévus pour le calendrier des réunions de la CNUCED approuvé par le Conseil du commerce et du développement. Toutes les réunions de la CNUCED sont inscrites au chapitre 29 B du budget, les ressources demandées au chapitre 15 étant destinées au secrétariat de la CNUCED; des crédits sont prévus par ailleurs au chapitre 28 pour les services administratifs et les services communs. En fait, les crédits prévus au chapitre 29 B servent à financer toutes les réunions tenues à Genève, et non pas seulement celles de la CNUCED, qui représentent environ un tiers du total. Le Conseil du commerce et du développement se réunit deux fois par an et adopte un calendrier des réunions. Dans chaque calendrier approuvé, un crédit est prévu pour 16 semaines de réunions de groupes de travail, groupes d'experts et groupes d'étude. Les quatre semaines de réunions consacrées à la coopération entre pays en développement seraient financées au moyen de ce crédit et seraient donc imputées au budget ordinaire.

/...

21. M. HANSEN (Sous-Secrétaire général à la planification et à la coordination des programmes) dit que les activités de la CNUCED dans le domaine du transfert des techniques consistent en travaux de recherche générale touchant le cadre nécessaire pour le transfert des techniques et qu'elles ne sont pas axées sur des pays particuliers, sauf dans le cas de certains projets, dont elles constituent le support. La CNUCED organise toutefois des missions consultatives auprès des gouvernements qui le demandent. Il serait possible d'indiquer dans le rapport sur l'exécution du programme les pays où de telles missions se sont rendues.

22. M. PIRSON (Belgique) fait observer que le crédit prévu pour 16 semaines de réunions de la CNUCED avait été ouvert avant qu'il soit décidé de tenir les quatre semaines de réunions supplémentaires. Il semble donc que le crédit initial ait été excessif, puisqu'il est maintenant proposé de l'utiliser pour financer les réunions supplémentaires. D'autre part, la décision de tenir les réunions supplémentaires a été prise à Genève en l'absence de tous les Etats occidentaux, dont la Belgique, qui n'a donc pas pu se joindre à cette décision. Le Gouvernement belge s'intéresse de très près aux activités de la CNUCED et souhaiterait être associé aux décisions concernant cet organe.

23. M. EMENYI (Nigéria) dit que sa délégation n'est pas satisfaite des explications qu'a données le Secrétariat. Il a été répondu à une seule de ses questions. M. Emenyi voudrait encore savoir dans quelle mesure la CNUCED participe au développement des sous-régions d'Afrique et ce qu'elle fait pour aider les pays africains à développer leurs industries secondaires et pour appuyer le développement des transports, en particulier les transports maritimes. En outre, de nombreux pays africains ne sont pas au courant des services consultatifs offerts par la CNUCED; le Secrétariat devrait les faire connaître aux gouvernements.

24. M. HANSEN (Sous-Secrétaire général à la planification et à la coordination des programmes) dit que la contribution spécifique que la CNUCED apporte à des efforts particuliers de développement sous-régional dépend de son programme d'assistance technique, lequel dépend à son tour des ressources budgétaires disponibles et des demandes que la CNUCED reçoit des divers pays. En fait, les activités d'assistance technique de la CNUCED sont en majeure partie consacrées à l'Afrique et ce sont des Etats africains qui en bénéficient. Le Secrétariat veillera à ce que des informations sur les services consultatifs offerts par la CNUCED soient communiquées aux gouvernements.

25. M. EL SAFTY (Egypte) voudrait recevoir de la part du Contrôleur l'assurance que les quatre semaines de réunions pourront bien être financées par prélèvement sur le crédit déjà approuvé.

26. M. FORAN (Contrôleur) dit que deux crédits globaux sont prévus pour le calendrier des réunions approuvé par le Conseil du commerce et du développement. L'un correspond à 16 semaines de réunions de groupes de travail, groupes d'étude et groupes d'experts, et l'autre à 40 semaines de réunions sur les produits de base. Seules ces deux catégories de réunions sont prévues en tant que de besoin, des dates précises étant fixées pour toutes les autres réunions. Il serait facile de financer grâce à ces crédits globaux les quatre semaines de réunions consacrées à la coopération économique entre pays en développement qui auraient lieu en 1984.

27. M. EL SAFTY (Egypte) demande de quelle catégorie relèveraient les réunions consacrées à la coopération économique entre pays en développement.

28. M. FORAN (Contrôleur) dit qu'il ne dispose pas d'informations suffisantes pour répondre plus en détail au représentant de l'Egypte, mais que les réunions pourraient de toute façon être financées grâce aux crédits globaux. A ce jour, le crédit prévu pour 16 semaines de réunions n'a pas été affecté, si bien qu'il serait facile de financer par ce moyen les réunions consacrées à la coopération économique entre pays en développement.

29. Le PRESIDENT dit que, s'il n'y a pas d'objection, il considérera que la Commission souhaite faire suivre les conclusions et recommandations du CPC concernant le chapitre 15 (A/38/38, Partie II, par. 266 et 267).

30. Il en est ainsi décidé.

31. Le PRESIDENT signale que le représentant d'Israël a demandé que le crédit relatif à la création d'un groupe économique spécial pour l'assistance au peuple palestinien soit voté séparément. Ce crédit, destiné à couvrir les traitements, les dépenses communes de personnel et les frais de voyage, se chiffrait à 218 000 dollars.

32. M. ELIASHEV (Israël) indique que, d'après le paragraphe 8 du document A/C.5/38/4, le montant en question serait de 408 700 dollars.

33. M. DUQUE (Secrétaire de la Commission) dit que le chiffre mentionné par le représentant d'Israël représente 8 p. 100 du total prévu pour le programme et ne tient pas compte de l'abattement de 50 p. 100 pour mouvements de personnel. Le montant de 218 000 dollars comprend 143 800 dollars au titre des traitements, 41 700 dollars au titre des dépenses communes de personnel et 32 500 dollars au titre des frais de voyage, aux prix de 1984-1985.

34. M. ELDIN (Soudan) dit que sa délégation appuie sans réserve les droits du peuple palestinien et qu'elle est en faveur de la création du groupe économique.

35. M. MASARWEH (Jordanie) dit qu'il serait inhumain de priver d'assistance le peuple palestinien et que par conséquent sa délégation appuie la création du groupe économique spécial.

36. M. EL SAFTY (Egypte) dit que sa délégation approuvera les crédits à ouvrir au chapitre 15 du budget. La Cinquième Commission doit s'occuper des incidences financières des décisions prises, et M. El Safty s'étonne que certaines délégations aient cherché à politiser ses débats. L'Egypte votera pour la création du groupe économique spécial.

37. Par 75 voix contre 2, avec 20 abstentions, l'inscription au chapitre 15 d'un crédit de 218 000 dollars relatif à la création d'un groupe économique spécial pour l'assistance au peuple palestinien est approuvée.

38. M. AMNEUS (Suède), expliquant son vote, dit qu'il s'est abstenu pour des raisons purement budgétaires. Sa délégation a voté pour la résolution 146 (VI) de la CNUCED, mais a des réserves concernant la création d'un groupe économique spécial. Il aurait fallu donner au Secrétaire général de la CNUCED un mandat plus général pour qu'il puisse entreprendre les activités nécessaires dans le cadre de la structure actuelle de son organisation.

39. Le PRESIDENT propose que, conformément aux recommandations du Comité consultatif (A/38/7/Add.2, par. 10), la Cinquième Commission approuve en première lecture un crédit de 55 194 600 dollars et note qu'un crédit supplémentaire de 99 800 dollars devrait être inscrit au chapitre 31, un montant équivalent étant inscrit au chapitre premier des recettes.

40. Par 87 voix contre 2, avec 7 abstentions, la recommandation du Comité consultatif tendant à ouvrir un crédit de 55 194 600 dollars au chapitre 15 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1984-1985 est approuvée en première lecture.

41. M. TAKASU (Japon) dit que sa délégation a voté pour l'ouverture du crédit recommandé au chapitre 15 car elle est profondément attachée aux activités de la CNUCED. Néanmoins, certains des programmes de la CNUCED lui inspirent des réserves. Elle espère que le Secrétariat tiendra compte de ces réserves et que le Secrétaire général procédera au redéploiement nécessaire des ressources financières et des ressources en personnel, dans les limites du budget approuvé. Elle espère aussi que, dans les futurs projets de budget, le Secrétaire général remédiera aux lacunes du budget et du programme de la CNUCED en se conformant aux principes généralement applicables en matière de budgétisation et de planification des programmes.

42. M. BELYAEV (République socialiste soviétique de Biélorussie) dit que plusieurs raisons de principe ont amené sa délégation à s'abstenir lors du vote. Premièrement, l'organe intergouvernemental compétent n'a pas été en mesure de procéder à un examen adéquat des aspects du projet de budget de la CNUCED relatifs aux programmes. Deuxièmement, dans de nombreux cas, le Secrétaire général n'a pas suffisamment justifié ses demandes, en particulier lorsque celles-ci avaient pour effet d'augmenter les dépenses au titre des services d'experts et de consultants, des frais de voyage du personnel et des services de conférence. La délégation biélorussienne appuie en principe la création d'un groupe économique spécial pour l'assistance au peuple palestinien. Toutefois, il aurait fallu financer les postes nécessaires grâce à un redéploiement de ressources et il n'y avait aucune raison de prévoir à cette fin des dépenses supplémentaires.

43. M. HOLBORN (République fédérale d'Allemagne) dit que sa délégation a voté pour l'ouverture de crédit étant entendu que les économies demandées par le Groupe de travail du Conseil du commerce et du développement seront réalisées.

44. M. MURRAY (Royaume-Uni) dit que sa délégation a voté pour l'ouverture de crédit en comptant que le Secrétaire général de la CNUCED prendra note des conclusions formulées par le Groupe de travail du Conseil du commerce et du développement et qu'il parviendra à réaliser des économies sur le budget de 1984-1985.

45. Le PRESIDENT invite la Commission à examiner la question des travaux préparatoires requis pour que le Fonds commun entre en activité. A cet égard, le Comité consultatif a recommandé, pour l'exercice biennal 1984-1985, l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 942 000 dollars au chapitre 15, une augmentation de 1 750 500 dollars des prévisions de recettes au chapitre 2 des recettes, et l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 49 700 dollars au chapitre 31, qui serait compensé par l'inscription d'un montant équivalent au chapitre premier des recettes (A/38/7/Add.2, par. 11 et 12).

46. La recommandation du Comité consultatif tendant à ouvrir un crédit supplémentaire de 942 000 dollars au chapitre 15 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1984-1985 est approuvée en première lecture sans qu'il soit procédé à un vote.

47. Le PRESIDENT appelle l'attention des membres de la Commission sur les recommandations du Comité consultatif, présentées oralement à la 39ème séance, relatives aux arrangements intérimaires concernant le Conseil international du jute. Le Comité a recommandé d'ouvrir un crédit supplémentaire de 104 000 dollars au chapitre 15 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1984-1985 et d'inscrire au chapitre 2 des recettes un montant supplémentaire de 150 000 dollars.

48. La recommandation du Comité consultatif tendant à ouvrir un crédit supplémentaire de 104 000 dollars au chapitre 15 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1984-1985 est approuvée en première lecture sans qu'il soit procédé à un vote.

49. M. MANSOUR (Observateur de l'Organisation de libération de la Palestine) exprime sa gratitude à tous les Etats Membres qui ont voté en faveur de la création du groupe économique spécial qui sera chargé d'étudier et de suivre la situation économique du peuple palestinien.

Chapitre 6. Département des affaires économiques et sociales internationales

50. Le PRESIDENT rappelle aux membres de la Commission que le Corps commun d'inspection a établi un rapport sur le Département des affaires économiques et sociales internationales, figurant dans le document A/38/334. Les vues du Secrétaire général sur ce rapport ont été distribuées sous la cote A/38/334/Add.1. Ayant été informé que le Comité consultatif a l'intention de présenter des observations sur ce rapport, le Président suggère que la Commission diffère sa décision sur le rapport du CCI et les observations connexes du Secrétaire général jusqu'à ce que le Comité consultatif ait présenté son propre rapport y relatif. La Commission peut néanmoins commencer dès maintenant à examiner les crédits demandés au chapitre 6 et certains des aspects du rapport du CCI.

51. M. MSELLE (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) dit que le Secrétaire général a demandé un crédit de 49 450 300 dollars au chapitre 6 et que le Comité consultatif recommande de le ramener à 48 945 500 dollars, soit une réduction de 504 800 dollars. Au paragraphe 6.9 de son rapport, le Comité consultatif a récapitulé les transferts de

/...

(M. Mselle)

poste proposés par le Secrétaire général. Les réductions recommandées par le Comité sont expliquées dans les paragraphes 6.5, 6.6, 6.14, 6.16, 6.18 et 6.19 de son rapport.

52. M. Mselle appelle plus spécialement l'attention sur les réductions recommandées dans les paragraphes 6.17 à 6.19 du rapport du Comité. Jusqu'ici, le Comité consultatif n'avait jamais fait de recommandations concernant les crédits demandés par le Secrétaire général pour la contribution de l'ONU au Comité mixte pour la promotion de l'aide aux coopératives (COPAC) et au Sous-Comité de la nutrition du CAC. En examinant les crédits demandés pour le prochain exercice biennal, toutefois, le Comité consultatif a décidé de demander un complément d'information sur les raisons de la contribution de l'ONU et sur la façon dont les montants demandés ont été calculés. Les informations qui lui ont été communiquées l'ont convaincu qu'il convient de revoir les arrangements financiers concernant le COPAC, et il recommande donc qu'en attendant cette révision le montant de 56 200 dollars demandé soit supprimé. Pour ce qui est du Sous-Comité du CAC, le Comité consultatif n'a pas pu déterminer comment a été calculé le chiffre de 88 000 dollars, et il recommande également sa suppression. Cela ne signifie pas toutefois que si, à l'avenir, le Secrétaire général peut dûment justifier ses demandes de crédits concernant ces organes, le Comité consultatif ne les appuiera pas.

53. Le PRESIDENT signale que l'examen que le CPC a consacré au chapitre 6 est consigné dans les paragraphes 100 à 138 de la deuxième partie du rapport du Comité (A/38/38).

54. M. TOMMO MONTHE (République-Unie du Cameroun), parlant en sa qualité de vice-président du CPC, note que le Comité a formulé de très nombreuses recommandations à propos du chapitre 6. Considérant le grand nombre d'études envisagées à ce chapitre, M. Tommo Monthe appelle l'attention sur la recommandation générale formulée par le CPC au paragraphe 131 de son rapport, à savoir que les études devront être effectuées en conformité avec la section 8 de l'annexe à la résolution 32/197 de l'Assemblée générale, c'est-à-dire qu'elles devront être orientées vers l'action. Etant donné l'importance du crédit prévu pour les services de consultants au chapitre 6, le CPC a également souligné la nécessité d'appliquer les critères établis pour l'emploi d'experts et de consultants.

55. Les autres recommandations du CPC tendent à formuler différemment divers éléments de programme inclus dans le projet de budget, afin de les aligner sur le plan à moyen terme ou de modifier le rang de priorité qui leur a été attribué.

56. Le PRESIDENT fait observer que, d'après l'état présenté par le Secrétaire général dans l'annexe I au rapport du CPC (A/38/38, Partie II), la suppression des éléments de programme dont le CPC recommande l'élimination ne permettrait pas de dégager de ressources au chapitre 6.

57. M. AMNEUS (Suède) dit que le rejet par le Comité consultatif des crédits demandés pour le COPAC semble être dû essentiellement à un manque d'informations quant aux activités de cet organe au cours des dernières années. Pour pouvoir prendre une décision en pleine connaissance de cause, M. Amneus voudrait avoir des

/...

(M. Amneus, Suède)

éclaircissements sur un certain nombre de points. Il voudrait savoir plus précisément quel est le rôle exact de l'ONU au COPAC, s'il y a des risques de double emploi dans les activités de cet organe, pourquoi aucun rapport n'a été présenté au Conseil économique et social au sujet de ses activités, et quel effet aurait la suppression de la contribution de l'ONU.

58. En ce qui concerne le Sous-Comité du CAC, la délégation suédoise souhaiterait savoir quand le Sous-Comité a été créé, comment et dans quelle mesure l'ONU participe à ses activités, pourquoi elle n'a pas été représentée à sa dernière session, en mars 1983, quelle est sa part dans le montant total des contributions versées au Sous-Comité, et quel effet aurait la suppression de la contribution de l'Organisation sur le Sous-Comité et sur le statut de l'ONU quant à la présidence du CAC.

59. M. KELLER (Etats-Unis d'Amérique), se référant aux observations du Secrétaire général sur le rapport du CCI concernant le Département des affaires économiques et sociales internationales (A/38/334/Add.1), dit que, dans la plupart des cas, sa délégation accepte l'argumentation et l'avis du Secrétaire général. Dans quelques cas toutefois, elle aurait souhaité avoir de plus amples informations sur les mesures prises par le Secrétariat pour appliquer les recommandations du CCI.

60. En ce qui concerne la recommandation 1, la délégation des Etats-Unis comprend les raisons qui amènent le Secrétaire général à se prononcer contre le transfert de trois services du Département des affaires économiques et sociales internationales au Département de la coopération technique pour le développement. Elle se plaît à noter que le Secrétaire général reconnaît la nécessité de définir le mandat du Département, mais elle s'inquiète de voir que rien n'a encore été fait dans ce sens. Elle ne pense pas, comme le Secrétaire général semble le sous-entendre, que celui-ci doive attendre pour cela que le CCI ait présenté son rapport sur l'application de la résolution 32/197, en 1984. M. Keller demande donc instamment au Secrétaire général de faire sans tarder le nécessaire. Sa délégation n'est pas entièrement satisfaite de la réponse du Secrétaire général à la recommandation 2. L'opinion du Secrétaire général selon laquelle les arrangements actuels sont suffisants n'est pas corroborée par le CCI. De l'avis de la délégation des Etats-Unis, la recommandation 2 demeure pertinente et valable. Pour ce qui est de la recommandation 3, il est encourageant de voir que le Secrétaire général reconnaît la nécessité de faire plus pour améliorer les mécanismes de coordination entre le Département des affaires économiques et sociales, le Département de la coopération technique pour le développement et le Bureau du Directeur général. Sa réponse à la recommandation 4 n'est pas entièrement satisfaisante; la délégation des Etats-Unis comprend le but recherché par les inspecteurs dans cette recommandation et elle estime que davantage doit être fait dans ce domaine. S'agissant de la recommandation 5, qui tend à ramener de Vienne à New York le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires, elle voyait quelque mérite dans les arguments avancés en faveur d'un tel transfert, mais elle respecte l'opinion contraire du Secrétaire général. Elle appuie fermement la recommandation 6, car les responsabilités en matière d'évaluation sont actuellement trop dispersées entre les services du Secrétariat. La fonction d'évaluation qui incombe au Département de la coopération technique pour le développement devrait

/...

(M. Keller, Etats-Unis)

être également confiée à l'unité centrale dont la création est recommandée. La Secrétaire général a indiqué que la question retenait toute son attention et qu'il comptait présenter ses vues à l'Assemblée générale en 1984. Il est seulement dommage que les mesures à prendre dans cet important domaine aient tardé si longtemps. La délégation des Etats-Unis appuie la recommandation 7 et regrette que le Secrétaire général ait décidé d'attendre la trente-neuvième session pour présenter ses observations y relatives.

61. En ce qui concerne le chapitre 6 du projet de budget, la délégation des Etats-Unis s'inquiète du recours excessif aux consultants et aux groupes d'experts et elle considère que cette pratique ne favorise pas l'utilisation optimale du personnel permanent. Elle appuie les réductions recommandées par le Comité consultatif en ce qui concerne les crédits demandés à cette fin et elle s'associe à ses recommandations concernant le chapitre dans son ensemble.

62. M. TAKASU (Japon) dit que, d'une manière générale, sa délégation appuie les recommandations du Comité consultatif et du CPC concernant le chapitre 6. Elle se demande toutefois si les deux postes temporaires qui avaient été autorisés initialement pour l'Assemblée mondiale sur le vieillissement et pour l'Année internationale des personnes handicapées, et que le Comité consultatif a recommandé de maintenir un an de plus, ne pourraient pas être réaffectés aux préparatifs de la Conférence mondiale de 1985 chargée d'étudier et d'évaluer les réalisations de la Décennie des Nations Unies pour la femme.

63. Le CPC a recommandé la suppression ou la fusion d'un certain nombre d'éléments de programme inscrits au chapitre 6. L'état présenté par le Secrétaire général concernant les incidences - administratives, financières et sur les programmes - desdites recommandations (A/38/38, Partie II, annexe I) amène à se demander sérieusement si la ventilation des programmes inscrits au chapitre 6 entre les divers éléments de programme est judicieuse. Certains éléments de programme ne correspondent pas à un produit ou à une activité clairement identifiables, et certains paraissent dénués de sens. Bien que le CPC ait recommandé la suppression de l'élément de programme 7.2 dans le programme relatif aux statistiques internationales, le Secrétaire général ne donne aucune explication quant aux incidences de cette recommandation sur le plan financier et sous l'angle des programmes.

64. Se référant aux observations du Secrétaire général sur le rapport du CCI concernant le Département des affaires économiques et sociales internationales (A/38/334/Add.1), M. Takasu appuie pleinement les arguments avancés par le Secrétaire général pour maintenir au sein du Département les trois services que le CCI a proposé de transférer au Département de la coopération technique pour le développement. Elle appuie également la position du Secrétaire général concernant la recommandation du CCI tendant à ramener de Vienne à New York le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires. En revanche, elle ne partage pas l'opinion du Secrétaire général selon laquelle la principale raison identifiée par le CCI pour expliquer les problèmes du Centre est le manque de ressources. En fait, on ne s'est pas suffisamment préoccupé de déléguer des pouvoirs au Centre. S'agissant de la recommandation 6, la délégation japonaise accepte les vues du

/...

(M. Takasu, Japon)

Secrétaire général et attend avec intérêt les propositions qu'il compte présenter à ce sujet à la trente-neuvième session.

65. Enfin, la délégation japonaise souscrit à la recommandation 7 formulée par le CCI dans le document A/38/334.

La séance est levée à 13 heures.